



AGENCE BENINOISE pour la RECHERCHE et l'INNOVATION (ABRI)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS TECHNIQUES

Publication de l'appel : 21 octobre 2025

Délai de dépôt de candidature : 20 novembre 2025

La Direction Générale de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI), en application des dispositions de l'article 27 des statuts de l'agence approuvés par décret n° 2024-1067 du 31 Juillet 2024 portant création de l'ABRI, lance le présent appel à candidatures pour le recrutement de deux (02) directeurs techniques.

A. Présentation de l'ABRI

Attributs et régime juridique de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS). Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Agence est régie par les dispositions des présents statuts, de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Le Siège social de l'Agence est fixé à Cotonou.

Mission et attributions de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche et d'innovation. Elle couvre tous les domaines de la recherche et de l'innovation qui doivent répondre aux mutations technologiques, environnementales et sociétales aux plans national, régional et mondial.

A ce titre, elle est chargée :

En matière de recherche et d'innovation

- d'assurer la coordination et le suivi des activités de recherche et d'innovation au plan national ;
- de concevoir et d'exécuter des programmes de recherche et d'innovation ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de l'innovation ;
- de mobiliser et d'allouer les ressources financières aux instituts thématiques interdisciplinaires, aux laboratoires et unités mixtes de recherche publics et privés ;



- d'allouer des budgets récurrents aux laboratoires, unités mixtes de recherche et chaires d'excellence de recherche au sein des instituts thématiques ;
- de financer les programmes de recherche et d'innovation sur des appels à projets ;
- de promouvoir la valorisation et le transfert des découvertes vers les entreprises publiques ou privées pour leur exploitation ;
- d'assurer la publication, la diffusion, l'animation de la recherche en science, technologie et innovation en favorisant l'interdisciplinarité.

En matière de management de la recherche et de l'innovation

- de mettre en place les instituts thématiques interdisciplinaires ;
- de coordonner les activités scientifiques des instituts thématiques interdisciplinaires ;
- d'accorder la labélisation aux laboratoires et unités mixtes de recherche associant les structures publiques et privées de recherche après un processus d'évaluation ;
- d'être le correspondant institutionnel privilégié des organismes internationaux de recherche scientifique et d'innovation ;
- de promouvoir la coopération scientifique aux plans national et international ;
- d'apporter une assistance technique aux décideurs des organismes publics ou privés.

B. Présentation du poste du Directeur Technique

Fonction et attributions

Pour le Directeur Technique en charge de la Prospection et de la Planification scientifique

Le directeur technique en charge de la prospection et de la planification scientifique assiste le Directeur Général dans la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique. Il coordonne et rend compte au DG des activités de recherche et innovation effectuées au sein des Instituts Thématiques. Il sert de liaison entre le DG et les directeurs des Instituts Thématiques dans la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche et de l'innovation. Il planifie dans le temps avec le DG les activités de la Stratégie Nationale de la Recherche et Innovation (SNRI) et assure la veille scientifique et de l'innovation pour leur application efficace. A ce titre et sous l'autorité du DG, il est chargé :

- d'assurer la planification des activités prévues dans la Stratégie Nationale de la Recherche et Innovation (SNRI),
- d'assister le DG et le Conseil Scientifique dans les travaux d'évaluation, de labélisation et de recrutement des laboratoires au sein des 5 Instituts Thématiques,



- d'assurer la qualité et performance des chercheurs, laboratoires et directeurs des instituts thématiques,
- de promouvoir l'excellence et la compétition dans la recherche scientifique et l'innovation,
- de coordonner les expressions des besoins en personnel scientifique, techniciens et agents d'entretien des infrastructures au sein des instituts et laboratoire,
- d'assister le DG dans la rédaction des appels à projets compétitifs et autres, et conduire leur mise en œuvre suivant les programmes prioritaires au niveau national (mentionnés dans la Stratégie Nationale de Recherche et Innovation-SNRI),
- d'élaborer un plan de mutualisation des facilités de recherche entre les instituts thématiques,
- de mobiliser les ressources nécessaires (financières, matérielles, humaines) et les partenariats favorables à la recherche et à l'innovation au Bénin,
- de coordonner toutes les activités scientifiques et d'innovation au niveau national,
- d'élaborer et mettre en place un plan de rétention, de retour et/ou de valorisation de la diaspora en faveur de la R&I au Bénin,
- coordonner les besoins en formation et renforcement des compétences du personnel scientifique et techniciens des instituts
- promouvoir le rayonnement et la visibilité de la recherche et innovation des Instituts Thématiques au niveau national et international.

Pour le Directeur Technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication

Le Directeur Technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication coordonne le transfert des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation de l'Agence vers le secteur privé. Il joue un rôle central dans l'interface sciences et politique, avec pour objectif de mettre en évidence la plus-value économique et sociétale des résultats de la recherche. Le directeur technique en charge de la valorisation établi un lien étroit entre les chercheurs, innovateurs, entrepreneurs et les décideurs, pour favoriser l'entrepreneuriat et les PME dans le strict respect de la propriété intellectuelle et des connaissances endogènes. Le directeur technique travaille en concert avec les autres structures nationales et internationales engagées dans la promotion de l'entrepreneuriat et les droits de propriété industrielle. A ce titre et sous l'autorité du DG, il est chargé :

- du suivi de la qualité scientifique et technologique des résultats en concert avec les directeurs des instituts,



- de coordonner les activités des plateformes de partenariat entre chercheurs, innovateurs et entrepreneurs, la planification et l'organisation des salons et foires de la recherche et de l'innovation au niveau national,
- de planifier et coordonner les activités de renforcement des compétences des chercheurs et des détenteurs de savoir endogènes sur la valorisation des résultats de la recherche (traduction des résultats sous forme de notes de politiques),
- de coordonner les activités de formation des start-ups et des PME,
- de faciliter la protection des savoirs endogènes et des innovations,
- d'assurer la liaison avec les ministères de même que les instances nationales utilisatrices des résultats de la recherche,
- de coordonner la capitalisation des connaissances scientifiques et les acquis de la recherche scientifique et d'innovation ;
- de mettre à la disposition des usagers à travers des canaux appropriés des informations et des technologies pour le développement des secteurs concernés et le progrès de la science,
- d'assurer les communications entre les chercheurs et le secteur privé en vue de faire connaître les projets et les programmes de recherche, les résultats et le potentiel innovateur, en collaboration avec le directeur général de l'ABRI,
- d'assurer l'interface entre les projets de recherche du secteur privé et ABRI.

Caractéristiques du poste de directeur technique

Supérieur hiérarchique : Le directeur technique est sous la hiérarchie du Directeur Général de l'Agence

Lieu d'affectation : Au siège de l'ABRI sis au quartier de la Haie Vive, Cotonou

C. Profil du poste de directeur technique

Généralités

Les candidats au poste de directeur technique sont de nationalité béninoise ou étrangère et disposent d'une expérience avérée dans le domaine de la recherche, de l'innovation, de valorisation des résultats de la recherche, et d'une bonne connaissance des mécanismes de financement de la recherche innovante. Le poste du directeur en charge de la valorisation des résultats suppose en plus une bonne connaissance du monde des inventeurs et des innovateurs au niveau national, des outils et procédures de mise à échelle des innovations, et doit être assez familier avec les procédures de protection des innovations et de droit de propriété industrielle. Il est chargé de coordonner les activités de transfert de technologie depuis les chercheurs et détenteurs des connaissances endogènes vers les industriels.



Expériences professionnelles des directeurs techniques

Pour le Directeur technique en charge de la Prospection et de la planification

- Au moins 10 ans d'expérience dans la planification
- Au moins 5 ans d'expérience dans le secteur de la recherche scientifique au niveau national ou international
- Bonne maîtrise des mécanismes de financement de la recherche

Pour le directeur Technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication

- Au moins 10 ans d'expérience dans la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation et/ou dans le transfert des technologies de la recherche et de l'innovation
- Au moins 5 ans d'expérience dans le secteur de la recherche scientifique au niveau national ou international
- Bonne connaissance de la recherche dans le secteur privé
- Bonne maîtrise du monde des innovations et de valorisation des résultats de la recherche

Qualification

Bac + 5 au minimum, en prospective et planification, ou un diplôme équivalent avec les compétences indiquées ci-dessous.

Bac + 5 au minimum, dans des travaux en lien avec le transfert de technologie de communication, ou un diplôme équivalent avec les compétences indiquées ci-dessous.

Savoir-faire, savoir-être et compétences requises

Pour le Directeur technique en charge de la Prospection et de la planification scientifique

- Bonne capacité d'anticipation et d'analyse des situations complexes,
- Bonne maîtrise des outils modernes de planification
- Bonne capacité à gérer les situations de crises et des conflits
- Avoir un sens de l'écoute, du dialogue et de la concertation
- Esprit de créativité et capacité à générer des idées et stratégies innovantes
- Bonne capacité à travailler sous pression
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais
- Qualités rédactionnelles exceptionnelles
- Bonne maîtrise du rôle de la diaspora
- Bonne capacité de négociation
- Bonne maîtrise du monde des innovations et des outils de protections des savoirs et des innovations
- Être d'une bonne moralité
- Avoir un bon sens d'organisation et de rigueur



Pour le directeur Technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication

- Bonne capacité de communication, aussi bien écrite et qu'orale, orienté vers les investisseurs, entreprises, grand public et décideurs,
- Bonne maîtrise des outils et règles de protection des innovations et des résultats de la recherche (brevets, licences, droits d'auteur),
- Compétences entrepreneuriales pour accompagner les start-ups et les PME,
- Capacité à établir le partenariat et le réseautage entre les différents maillons de la chaîne de recherche-innovation (recherche, industrie et de l'investissement),
- Bonne capacité d'analyse et d'évaluation du marché industriel béninois,
- Bonne capacité de négociation pour la mise à échelle des prototypes et la valorisation à grande échelle,
- Avoir un sens de l'écoute, du dialogue et de la concertation,
- Être d'une bonne moralité,
- Avoir un bon sens d'organisation et de rigueur.

D. Pièces à fournir

Les pièces à fournir pour chacun des postes comprennent :

- une (01) lettre de motivation signée et adressée au DG/ABRI, avec mention claire du poste convoité, contact téléphonique et électronique du candidat,
- une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (cas échéant) et si applicable pour les étrangers,
- un (01) certificat de nationalité, ou une (01) copie de la carte d'identité ou du passeport,
- un (01) casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- un curriculum vitae détaillé avec la liste des publications des 10 dernières années, et/ou des brevets,
- les photocopies légalisées des diplômes d'études supérieures,
- une (01) copie légalisée de la preuve des qualifications requises (Maître de Conférence ou Maître de Recherche au moins),
- les attestations de services et les références professionnelles,
- une (01) liste de 3 personnes de référence.

E. Procédure de sélection

La procédure de recrutement comprend trois phases :

- 1^{ère} phase : présélection sur dossier,
- 2^{ème} phase : sélection après un entretien individuel concluant,
- 3^{ème} phase : recrutement et nomination selon les textes en vigueur.

f



Les candidats présélectionnés après étude de dossiers seront invités pour la phase d'entretien.

F. Dépôt de dossier de candidature

Les dossiers de candidature peuvent être déposés contre décharge, au secrétariat du Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) du Bénin, sous pli fermé anonyme. Le candidat devra mentionner lisiblement sur l'enveloppe le poste pour lequel il postule. La version électronique du dossier en fichier unique format PDF est envoyée à l'adresse suivante recrutement.mesrs@gouv.bj

Les versions physiques et électroniques doivent être déposées/envoyées au plus tard le 20 novembre 2025 à 17h00.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Bénin sur le 00 229 01 97 06 40 91.

Fait à Cotonou le 21 octobre 2025

Directeur Général de l'ABRI



NOLAN SOULEMANE YOROU